



## CONDITIONS DE VENTE

Au 2 Janvier 2024

LES PRIX AFFICHÉS EN VITRINE  
S'ENTENDENT  
COMMISSION D'AGENCE INCLUSE

### VENTES :

Les honoraires de l'agence sont à la charge du vendeur  
(Sauf accord particulier)

### VILLAS ET PROPRIETES :

La commission est de :

- 6% T.T.C du prix de vente au DESSUS DE 250 000 €
- 8.45% T.T.C du prix de vente au DESSOUS DE 250 000 €

### TERRAINS SANS PERMIS DE CONSTRUIRE :

La commission est de :

- 10% T.T.C du prix de vente

### TERRAINS AVEC PERMIS DE CONSTRUIRE :

La commission est de :

- 6% T.T.C du prix de vente

### HONORAIRES FORFAITAIRES MINIMUM : 5 000 € TTC

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

#### Agence sans détention de fonds

SARL Excel Immobilier au capital de 10 000 € - Siret 380 550 285 00015 R.C.S. Grasse  
Code NAF 6831Z

L'Agence est titulaire de la Carte professionnelle N° 0605 2018 000 034 844  
Délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur  
Co-gérants : David SÉMO et Mathieu SÉMO

**PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS**  
Roquefort les Pins - Valbonne - Biot - Opio

**CENTURY 21**  
Visa Immobilier